



Guide des bourses et aides financières pour l'international

Stages | Mobilités académiques | Doubles-diplômes

2025/26

Direction des Relations internationales

Préface

Pour accompagner les étudiants de Clermont Auvergne INP dans leur mobilité à l'étranger, diverses aides et bourses sont proposées. Leur attribution dépend de la situation de l'étudiant (boursier ou non), du type d'accord, de la destination et de la durée de la mobilité.

Ces aides constituent un soutien financier, mais ne couvrent pas l'intégralité du séjour. Leur montant varie selon les enveloppes disponibles et ne prend pas en compte le lieu de stage ni le coût de la vie sur place. Certaines sont cumulables.

Ce guide recense les principales bourses afin de vous aider à préparer le financement de votre mobilité.

 Pour en bénéficier, vous devez respecter scrupuleusement la procédure et fournir tous les documents requis. Un dossier incomplet ou une absence de réponse peut entraîner la suspension, le refus ou même le remboursement des aides perçues Inscription et demande de bourses

Comment et quand déposer une demande de bourse de mobilité internationale

L'inscription sur MoveON est obligatoire pour toute mobilité, même sans demande de bourse, afin d'assurer le suivi par l'INP.

Les quatre principales bourses (AMI Crous, BRMIE, Erasmus Stage et Études) se demandent via le portail MoveON :

<https://clermont.moveonfr.com/locallogin/60caf36bb9c8c06901121698/fra>

Mobilité académique : la demande de bourse se fait lors de la candidature sur MoveON pour l'université d'accueil. Vous devez sélectionner les bourses souhaitées et fournir les justificatifs demandés.

Stage international : la demande s'effectue via un formulaire dédié, à déposer avant la clôture fixée par votre école et selon votre année universitaire.

 Toute demande de bourse engage le versement de fonds publics. Il est donc impératif de transmettre au cours de la procédure l'intégralité des informations permettant une sélection juste et équitable en fonction des critères soumis par chaque dispositif.

Les étudiants sont tenus de soumettre tout document/convention/contrat impliquant une rémunération. La dissimulation de ce fait ou tout acte de fraude constitue un acte grave et répréhensible par la loi.

Dates limites

Les échéances indiquées ci-dessous sont des **repères** et peuvent être **susceptibles de modification**. Veillez à vérifier régulièrement les informations communiquées par votre école et l'INP.

Dates limites - Échanges académiques

La demande de bourse est intégrée à la candidature sur MoveON.

Erasmus+ Etudes :

- Semestre d'automne → contrat de mobilité signé à envoyer avant le **15.06.2026** (délai impératif).
- Semestre de printemps → contrat de mobilité signé à envoyer avant le **15.11.2025** (délai impératif).

BRMIE : respecter les règles de dépôt spécifiques.

AMI : la demande effectuée sur MoveOn lors de la candidature pour la mobilité fait foi.

Dates limites - Stages à l'international

Les demandes de bourse pour un stage doivent être déposées sur MoveOn au moins 4 semaines avant le début du stage. Certaines bourses peuvent nécessiter un délai encore plus long.

Erasmus+ Stages :

La demande doit être saisie sur MoveOn **au moins 6 semaines (42 jours) avant le début du stage**. Calendrier prévisionnel et non exhaustif pour le premier semestre 2026 :

Stage à partir du	Date limite de la demande
16.02.2026	05.01.2026
02.03.2026	19.01.2026
16.03.2026	02.02.2026
30.03.2026	16.02.2026
13.04.2026	02.03.2026
27.04.2026	16.03.2026
11.05.2026	30.03.2026
25.05.2026	13.04.2026
08.06.2026	27.04.2026
22.06.2026	11.05.2026
06.07.2026	25.05.2026

 Les demandes de bourse Erasmus+ Stages pour **un stage commençant en août, septembre ou octobre 2026** doivent parvenir à la DRI **au plus tard le 01.07.2026**, délai de rigueur. Pendant la fermeture administrative, aucun dossier ne pourra être traité.

BRMIE : respecter les règles de dépôt spécifiques.

AMI : la demande effectuée sur MoveOn lors de la candidature pour la mobilité fait foi.

Date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse auprès de la Ville de Clermont-Ferrand :

(Concerne les destinations « jumelées » à Clermont-Ferrand) : le 1er juin 2026, à déposer auprès du Service des Relations internationales de l'INP ou par mail (international@clermont-auvergne-inp.fr)

Bourse Erasmus+ ETUDES

Conditions d'attributions et de versement

Le programme Erasmus+ n'impose pas de plafond de revenus. Toutefois, cette aide ne peut être attribuée que dans la limite des fonds disponibles. Afin de maintenir une gestion équitable des ressources allouées à notre établissement, la moyenne académique sera pris en compte pour déterminer votre éligibilité.

La bourse Erasmus+ Études est accordée une seule fois par cycle d'étude.

Zone éligible

- **Pays de l'Union Européenne**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- **Pays partenaires du programme Erasmus+**

Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie, Suisse, Royaume-Uni.

Aide à la mobilité

La Commission Européenne a mis en œuvre une bourse à la mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ qui se compose d'une contribution aux frais de séjour selon les pays de destination et d'une contribution aux frais de voyage. Clermont Auvergne INP a retenu les montants suivants selon les destinations.

Contribution au frais de séjour :

- **Groupe 1 :**

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni

- **Groupe 2 :**

Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie

- **Groupe 3 :**

Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

Le forfait est établi sur une base de 4 mois. Pour une mobilité inférieure à 120 jours (4 mois), le montant de la bourse est calculé au prorata de la durée réelle.

Durée mobilité	Groupe 1	Groupe 2 & 3
Un semestre	1 640€	1 440€

Contribution aux frais de voyage

Distance parcourue	Moyen écoresponsable	Transport standard
100 – 499 km	285 €	211 €
500 – 1999 km	417 €	309 €
2000 – 2999 km	535 €	395 €

Un **complément financier inclusion** (250€ par mois) est attribué aux étudiants ayant moins d'opportunités qui participent au programme de mobilité Erasmus+ sur présentation de justificatif.

Pour en bénéficier votre situation personnelle doit correspondre à un des critères suivants :

- être Boursier CROUS échelon 6 & 7
- être en situation de handicap ou ALD
- être un cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)

Versement de la bourse

La bourse est versée en deux fois :

- 70 % avant le séjour, après réception du dossier complet demandé par le service RI.
- 30 % à la fin, après remise de l'attestation de séjour, du relevé de notes et du rapport final (Beneficiary Module).

Procédure à suivre

⇒ Avant votre période de mobilité :

Indiquez dans votre candidature MoveON si vous souhaitez bénéficier de la bourse Erasmus+ Études.

Après sélection, la Direction des Relations Internationales (DRI) vous recontactera via un formulaire MoveON pour fournir :

- Une **CEAM** (Carte Européenne d'Assurance Maladie) valable pour toute la durée du séjour.
- Un **RIB** à votre nom.
- Le contrat de mobilité **SMS**
- Le **Learning Agreement Erasmus+**, signé par toutes les parties.
 - La procédure de l'OLA (Online Learning Agreement) est initiée sur MoveON après transmission du fichier pré-LA au service RI de votre école.

⇒ Pendant votre période de mobilité :

Les documents suivants sont à envoyer au service des Relations Internationales de l'INP :

- **Attestation d'arrivée** : complétée et signée (signature originale) par l'université d'accueil (les dates indiquées servent de référence pour le calcul de la bourse).
- **Modificatif au Learning Agreement** : en cas de changement de cours, à valider par le responsable de pôle et le coordinateur international, puis à envoyer à la DRI et à changer sur MoveOn (si OLA).
- **Test de langue** (optionnel) via la plateforme EU Academy :
 - Accès : <https://academy.europa.eu/>
 - Catalogue des langues : <https://academy.europa.eu/courses/learn-a-new-language/view/#/>
 - Une fois la langue choisie : cliquer sur *Placement Test* puis *Enrol*
 - Test d'anglais :
<https://academy.europa.eu/local/euacademy/pages/course/assessment-overview.php?title=english-placement-test>

⇒ Après votre période de mobilité :

Les documents suivants sont à remettre à la fin de votre mobilité au service des Relations internationales de l'INP via le formulaire de suivi MoveOn :

- **Attestation de départ** : complétée et signée (signature originale) par l'université d'accueil.
- **Relevé de notes (Transcript of Records)** : délivré par l'université d'accueil, nécessaire à la validation de votre semestre.
- **Rapport final (Erasmus+ Participant Survey)** : sous 45 jours après la fin de la mobilité, à compléter en ligne sur Beneficiary Module dès réception de l'email de la Commission européenne (eu-corporate-notification-system@ec.europa.eu) .

Bourse Erasmus+ STAGES

Les étudiants de Polytech Clermont sont priés de prendre contact avec Mme Marie-Charlotte Desforges afin d'obtenir plus d'informations concernant la bourse Erasmus + Stages.

Destinations éligibles

La bourse est destinée aux étudiants effectuant un stage en entreprise ou en laboratoire de recherche en Europe. Les institutions européennes et organismes communautaires (y compris agences spécialisées et programmes européens) ne sont pas éligibles.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les étudiants de l'ISIMA et de SIGMA Clermont, quelle que soit leur nationalité, dès lors qu'ils sont régulièrement inscrits dans un établissement d'un pays participant au programme.

Durée minimale

La mobilité doit durer au moins deux mois consécutifs.

Montant de la bourse¹

Contribution au frais de séjour :

- **Groupe 1 :**
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni
- **Groupe 2 :**
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie
- **Groupe 3 :**
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

Le forfait est établi sur une base de 4 mois. Pour une mobilité inférieure à 120 jours, le montant de la bourse est calculé au prorata de la durée réelle. Selon l'enveloppe disponible, le consortium pourra être amené à faire un financement partiel. Dans ce cas vous recevrez un financement compris entre 80% à 60% de la durée de la mobilité.

Bourse	Groupe 1	Groupe 2 & 3
Montant mensuel	540€	450€

Contribution aux frais de voyage

Distance parcourue	Moyen écoresponsable	Transport standard
100 – 499 km	285 €	211 €
500 – 1999 km	417 €	309 €
2000 – 2999 km	535 €	395 €

¹ Pour le consortium UCA (ISIMA & SIGMA Clermont) uniquement

Un **complément financier inclusion** (250€ par mois) est attribué aux étudiants ayant moins d'opportunités qui participent au programme de mobilité Erasmus+ sur présentation de justificatif.

Pour en bénéficier votre situation personnelle doit correspondre à un des critères suivants retenus par le consortium. Merci de consulter les informations du consortium pour en savoir plus.

Cette bourse peut être cumulée avec l'AMI et la bourse régionale (BRMIE).

Versement

80 % après validation du dossier et réception de l'attestation d'arrivée

20 % après dépôt du rapport final, du test linguistique et de l'attestation de fin de stage

Critères d'attribution

Étant donné que les fonds disponibles sont limités, la commission de l'INP accordera une priorité aux étudiants effectuant un stage en entreprise dont la rémunération est inférieure ou égale à 600 € par mois. Les stages gratifiés au-delà de 600 € ne sont pas éligibles à la bourse. Cette règle ne s'applique pas aux candidatures relevant du Consortium Polytech Green et Polytech'13.

Ces critères sont établis en conformité avec le Guide du bénéficiaire (p.17) de l'Agence Erasmus+, qui précise que chaque établissement définit sa stratégie de sélection. La Charte ECHE rappelle que ces critères doivent être équitables, transparents, cohérents, documentés et accessibles à toutes les parties prenantes.

À l'issue de chaque commission, une liste principale d'attribution est transmise aux consortiums.

Procédure de candidature

La demande s'effectue via le formulaire MoveOn. Après validation par l'INP, le dossier est transmis au Consortium UCA. Les étudiants sélectionnés reçoivent ensuite un second lien MoveOn (UCA) pour téléverser les pièces obligatoires (CEAM, convention de stage, pièce d'identité, assurances, certificat de scolarité, fiche missionnaire, etc.).

À l'arrivée, l'attestation d'arrivée doit être envoyée sous 48h à la gestionnaire du Consortium.

Pendant et après la mobilité

Un test linguistique en ligne (OLS) optionnel vous est proposé avant et après le stage. Consultez la page 5 pour connaître les liens d'accès.

Tout changement de durée ou de conditions de stage doit être signalé et validé par l'école. Merci d'en informer le service RI de l'INP également. En fin de stage, l'étudiant doit transmettre l'attestation de fin, refaire le test linguistique et compléter le questionnaire en ligne de la Commission européenne.

Aide à la mobilité internationale - AMI

Destinations concernées

La bourse est accessible quelle que soit la destination choisie par l'étudiant. Elle peut financer aussi bien une mobilité en Europe qu'hors Europe, et ce pour tout type de séjour, qu'il s'agisse d'un échange universitaire ou d'un stage.

Bénéficiaires

Tous les étudiants inscrits à l'INP peuvent demander cette aide, à condition d'être boursiers du CROUS. Elle constitue donc un soutien complémentaire pour les étudiants aux ressources limitées.

Durée de mobilité éligible

La durée du séjour doit être comprise entre :

- 1 mois minimum,
- 10 mois maximum, sur l'ensemble des études supérieures de l'étudiant.

Montant et règles d'attribution

L'aide est versée sous la forme de mensualités forfaitaires :

- Pour 1 mois de stage, l'étudiant reçoit 400 €.
- Pour une durée supérieure ou égale à 2 mois, le forfait est fixé à 800 €, quelle que soit la durée réelle et la destination.

Cette bourse est cumulable avec d'autres financements, notamment la bourse Erasmus+ et l'aide régionale à la mobilité internationale (BRMIE).

Demande de l'AMI

La demande doit impérativement être effectuée avant le départ en mobilité.

 Contrairement à ce que peut indiquer le site du CROUS, il n'y a aucun dossier à retirer : c'est à l'étudiant de constituer lui-même sa demande.

Procédure selon le type de mobilité :

- Pour un stage : compléter le formulaire de demande de bourse sur MoveOn
- Pour une mobilité académique : passer par le formulaire de candidature MoveOn.

Pièces à fournir (à déposer directement sur MoveOn) :

- Une convention de stage signée par toutes les parties, ou un Learning Agreement pour les mobilités académiques.
- Une lettre de demande adressée au Service des Relations Internationales de Clermont Auvergne INP.
- La notification de bourse CROUS de l'année universitaire en cours.

 **Important** : Cette démarche constitue une **candidature à un dispositif de soutien** et non une simple formalité administrative. Il est donc essentiel de soigner la forme et la rédaction de votre courrier (voir modèle en annexe).

Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

BOURSE REGIONALE MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE (BRMIE)

Vidéo explicative : <https://www.youtube.com/watch?v=6OOgf23YfNQ>

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose une aide financière aux étudiants et apprentis qui réalisent une mobilité internationale dans le cadre de leurs études ou d'un stage.

Destinations éligibles

Tous les pays étrangers, sauf le pays d'origine de l'étudiant, les DROM-COM, Andorre et Monaco.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les étudiants et apprentis de Clermont Auvergne INP. La mobilité doit être validée par des crédits ECTS et la demande déposée avant le départ.

La rémunération mensuelle nette ne doit pas dépasser 669,90 € pour les étudiants non boursiers et 779,90 € pour les boursiers. **Ces montants seront revus par la Région en début 2026 !**

 *Contrat de travail et convention de stage font foi en ce qui concerne le montant de la rémunération. **C'est ici le montant indiqué, qu'il soit brut ou net, qui est pris en compte dans ce plafond.***

Les apprentis ne doivent pas percevoir d'indemnité complémentaire supérieure à 669,90 €.

Si la convention de stage des apprentis ne mentionne pas explicitement l'INP, une attestation d'inscription doit être jointe.

Durée

La durée minimale est de 4 semaines et la maximale de 26 semaines par mobilité, dans la limite de 48 semaines au total. Si un étudiant réalise deux mobilités au cours de la même année, les aides forfaitaires sur critères sociaux ou situation de handicap (MDPH) n'est versée qu'une seule fois.

Montant

La bourse est calculée sur la base de 95 € par semaine, dans la limite de plafonds mise ne place selon le type de mobilité :

Mobilité académique hors Erasmus :	12 semaines max	→ 1 140€
Mobilité académique Erasmus :	6 semaines max	→ 570€
Stage 1A (S5-S6) :	4 semaines max	→ 380€
Stage 2A (S7-S8) :	8 semaines max	→ 760€
Stage 3A (S9-S10) ou césure SIGMA+ :	11 semaines max	→ 1 045€
Stage apprenti :	5 semaines max	→ 475€

Si la durée réelle est inférieure au plafond, l'aide est ajustée. Si elle est supérieure, le plafond s'applique. Deux aides complémentaires existent : de 80 à 530 € pour les étudiants boursiers (selon l'échelon) et 530 € pour les étudiants en situation de handicap.

Procédure de demande

La première étape consiste à déposer un dossier sur MoveOn pour une mobilité de stage. Un délai de quatre semaines est à prévoir pour le traitement.

Pour une mobilité académique, la demande est intégrée à la candidature MoveOn à la mobilité d'échange.

Ensuite, la demande doit être finalisée sur le portail régional bourses.auvergnerhonealpes.fr/aides

La deuxième étape se passe sur le portail régional : déposez ensuite votre candidature sur le site du Conseil régional : bourses.auvergnerhonealpes.fr/aides, en saisissant le code d'accès reçu par mail via MoveOn.

Ensuite, complétez votre dossier en ligne, téléversez les pièces (convention de stage, CV, lettre de motivation, RIB, pièce d'identité, pour les apprentis : une attestation d'inscription dans l'école INP), puis validez afin de faire passer l'état à « à valider par établissement ».

Points de vigilance

Indiquez une adresse email valide et consultez régulièrement.

Sans validation par l'étudiant, le dossier reste « à valider par l'étudiant » et aucune bourse ne peut être versée.

L'état « complet » signifie que vous n'avez ni validé ni imprimé : il n'y a alors pas de date de dépôt (comme si aucune demande n'avait été faite).

Après votre validation, le dossier est validé par Clermont Auvergne INP, puis instruit et accepté par la Région.

Délais : la durée entre l'acceptation et la notification de versement (mail) peut être longue et n'incombe pas à l'INP. Le Service RI ne peut pas renseigner sur l'avancement ni la date de la mise en paiement.

Après votre candidature / pendant et après la mobilité

Pendant la mobilité : vous recevez un courriel de la Région avec la notification d'attribution de bourse.

Téléversez alors le certificat de présence sur le portail: cela déclenche l'acompte.

Au plus tôt quinze jours avant la fin de mobilité, vous pouvez téléverser le certificat final afin de demander le solde.

Dans les 3 mois suivant la fin de la mobilité, déposez les pièces de retour dans la zone « versement du solde de la bourse » pour percevoir le solde de 25 %. Passé ce délai, la bourse devient caduque.

Paieement

Deux versements : 75 % après réception des justificatifs (certificat de présence), puis 25 % après dépôt des documents de retour dans les 3 mois

Aides FITEC

Pour quelles destinations est-elle disponible ?

Pour les mobilités académiques (échange de semestre) en Argentine et Brésil, dans une université participant à un projet FITEC.

Attention : les mobilités de stage ne sont pas éligibles

Pour connaître les partenaires éligibles, vous pouvez contacter le Service des Relations internationales.

Qui peut demander la bourse ?

Les étudiants participant à un projet FITEC (BRAFITEC, ARFITEC) de leur école pourront demander une aide de la CDEFI. La demande est à déposer au Service des Relations internationales de l'INP (international@clermont-auvergne-inp.fr).

Quelle est la durée minimale de mobilité pour percevoir cette bourse ?

La bourse est versée comme aide forfaitaire pour un séjour complet (semestre ou année). L'aide FITEC est cumulable avec l'aide AMI et l'aide régionale.

A quel montant s'élève la bourse ?

L'Aide **Brafitec** s'adresse aux étudiants effectuant une mobilité dans une université brésilienne dans le cadre d'un projet Brafitec. Elle comprend une aide au transport de 1 500 €.

L'aide **Arfitec** s'adresse aux étudiants effectuant une mobilité dans une université argentine partenaire de Sigma et participant dans un projet Arfitec. Elle comprend une aide au transport de 800 € pour le billet d'avion A/R ainsi qu'une aide semestrielle 1 300 €.

Remarques :

Les montants des bourses peuvent être révisés par la CDEFI à tout moment et en fonction des budgets qui lui sont alloués par les Ministères.

Veuillez noter également que la décision de versement de cette bourse ne relève que de la CDEFI. L'INP ne joue ici qu'un rôle d'intermédiaire.

AUTRES AIDES FINANCIERES

Gérées par les écoles internes de Clermont Auvergne INP

Dispositif	Contact
Bourse de la Fondation	Mme Julia BRAUX international@sigma-clermont.fr 04 73 28 80 15
Aide ISIMA	Mme Sophie WALSH sophie.walsh@uca.fr 04 73 40 51 37
Erasmus Stages POLYTECH	Mme Marie-Charlotte DESFORGES m-charlotte.desforges@uca.fr 04 73 40 53 11

CONTACT - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE CLERMONT AUVERGNE INP

Caroline SOUCACHET-COTTIN

Gestionnaire des bourses et projets internationaux

04.73.28.81.42

caroline.soucachet_cottin@clermont-auvergne-inp.fr

ANNEXE 1 : DEMANDE AMI

EXEMPLES TYPES DE COURRIERS A EVITER

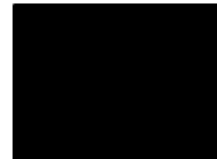


UN COURRIER NON CONFORME EMPÊCHE L'OBTENTION DE LA BOURSE !

Bonjour,

Je soussigné M. [REDACTED], étudiant ingénieur à SIGMA Clermont, étant boursier, je pose ma candidature pour recevoir la bourse AMI dans le cadre de mon stage en [REDACTED]

Cordialement



Polytech Clermont
20 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement en [REDACTED] d'école d'ingénieur à Polytech Clermont. Je suis spécialisé en [REDACTED] et dans le cadre de mes études je souhaite partir à l'étranger, au Canada, afin de poursuivre et de pousser mon cursus.

C'est dans ce cadre-là que je vous sollicite afin d'avoir accès à une de vos bourses AMI qui me permettra de subvenir à mes besoins pendant que je me forme et que j'apprends une nouvelle culture.

Bien cordialement



Dans le cadre des mes études, je dois effectuer un stage à l'international. Mon choix s'est porté pour un stage dans un laboratoire de recherche universitaire en [REDACTED], à [REDACTED]. De ce fait, je fais cette demande de bourse afin de m'aider financièrement à réaliser, dans les meilleures conditions, ce stage.

Merci par avance,



un élève de [REDACTED] année en cycle [REDACTED] ISIMA

ANNEXE 2 : DEMANDE AMI – MODELE LETTRE

[NOM] [PRENOM] (demandeur)
[Adresse] (demandeur)

A l'attention du Service des Relations internationales de Clermont Auvergne INP,

[Lieu], le [date],

Objet : demande de bourse AMI (CROUS)

Madame, Monsieur,



Contenu de la lettre : exposition de la situation de l'étudiant, du projet académique et/ou professionnel, justification de la demande bourse, des besoins à couvrir ...



Nom Prénom
Signature MANUSCRITE demandeur

ANNEXE 3 : FAQ

Est-ce que je peux cumuler les différentes bourses et aides ?

Il est possible de cumuler plusieurs bourses entre elles
Seule la Région Auvergne Rhône-Alpes n'accepte pas le cumul avec une bourse d'une autre Région.

Bourse AMI (CROUS) : Faut-il retirer un dossier ?

Il n'y a aucun dossier à retirer, c'est l'étudiant qui constitue lui-même son dossier de demande composé d'une lettre de demande, de la notification du CROUS de l'année de la demande, de la convention de stage ou du Learning Agreement et d'un RIB.

Le tout déposé/téléversé lors de la saisie du formulaire MoveON de demande de bourses.

Bourse AMI (CROUS) - Je ne sais pas si je vais être boursier en Septembre. Que dois-je faire ?

Il faut attendre la notification du CROUS pour pouvoir réaliser la demande de bourse car sans notification du CROUS aucune bourse AMI ne peut vous être versée.

Bourse AMI/Région - Je n'ai pas encore ma convention de stage. Comment puis-je demander la bourse ?

En l'absence de convention de stage signée par toutes les parties au moment où vous faites la demande de bourse de la Région AuRA, il faut téléverser à la place une fiche de renseignements, ou tout autre document justifiant le stage, et valider obligatoirement le dossier de demande.

Vous pourrez ensuite envoyer la convention de stage dès que cette dernière sera signée par toutes les parties.

Bourse Région - Quand aura lieu le versement ?

Le paiement de l'acompte a lieu à partir du moment où le certificat de présence est téléversé par l'étudiant sur le portail, mais peut prendre quelques semaines.

Le paiement du solde de la bourse est effectué dès que l'étudiant a téléversé son certificat de départ et le rapport de fin de séjour sur le portail.

Bourse Région - Pourquoi n'ai-je pas reçu la totalité de la bourse ?

Le versement de la bourse de la Région AuRA s'effectue en 2 temps :

- un 1^{er} versement égal à 75 % après production du certificat de présence
- le solde de la bourse soit 25 % après production du certificat de fin de mobilité et du rapport de fin de séjour.

Ai-je besoin d'un visa ou permis de travail ?

Les formalités d'obtention du visa varient d'un pays à l'autre. Consultez le plus tôt possible le site du Ministère des affaires étrangères et européennes et l'ambassade car certains documents prennent du temps à être délivrés.

Stages en Europe :

Si vous êtes de nationalité UE/EEE/Suisse et vous allez faire un stage en Europe vous n'avez pas besoin de faire des démarches.

En revanche, les étudiants extra-communautaires qui veulent faire un stage en Europe doivent en général demander un visa de stage auprès du pays concerné. Le visa et titre de séjour Schengen pour le temps en France **n'est pas valide en Europe pour des activités autres que touristiques.**

ATTENTION, pour les étudiants de *nationalité hors UE/EEE/SUISSE* : en plus du visa pour pouvoir pénétrer et rester dans le pays de l'université d'accueil, vous devez avoir un titre de séjour valable en France, le temps de votre mobilité (voire plus) pour pouvoir rentrer sur le territoire français à votre retour.

Stages hors Europe :

Vous devez souvent vous procurer un visa de stage/études ou travail auprès des autorités du pays concerné. Il est votre responsabilité de s'assurer que vous êtes en règle pour votre arrivée et séjour dans le pays.

En cas de non-respect de la réglementation, des graves conséquences sont prévues : rétention et reconduite à la frontière, interdiction de territoire pour plusieurs années etc.

Passeport :

Si un passeport est nécessaire dans le pays dans lequel vous vous rendez, vous devrez veiller à ce que ce dernier soit valable pour la durée totale de votre séjour voire au-delà (ex: pour les États-Unis, le passeport doit être valide 6 mois après la fin prévue de mobilité